

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 02 juillet 2020

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 25/06/2020

Présents : 17

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille vingt et le deux juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 1

Votants: 18

Pour: 18

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Bernard BOSCH, Francis BOUTES, Marie-Aline EDO, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Jean-Christophe PETIT, Marie-Pierre PONS, Yves ROBIN, Luc SALLES, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL

Contre: 0

Représentés : Kléber MESQUIDA par Marie-Pierre PONS

Abstentions: 0

Présents non votants :

Excusés : Josian CABROL, Yvan CASSILI, Guillaume DALERY, Elisabeth DAUZAT, Norbert ETIENNE, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Martine OLMOS, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Hedwige SOLA

Absents :

Objet: Conventions de mise à disposition de bornes numériques interactives et tactiles

En termes de fréquentation des Offices de tourisme, l'ensemble des fédérations régionales et nationale s'accordent pour une tendance générale à la baisse. Les jeunes générations sont les moins enclines à aller vers l'Office de tourisme pour trouver de l'information. Par ailleurs, les touristes ont tendance à moins utiliser le téléphone (net recul) au profit d'Internet (forte augmentation des visites des sites Web des Offices).

Afin de répondre aux exigences des visiteurs dont les comportements en matière de consommation touristique ont largement évolué depuis quelques années, certains Offices de Tourisme du Pays souhaitent mettre en place des bornes multimédia.

L'information est accessible 24/24h. L'implantation de ces nouveaux supports numériques innovants et ludiques permettent de séduire de nouveaux utilisateurs. La borne devra répondre aux sollicitations des publics, y compris à celles des personnes à mobilité réduite. Elle disposera d'une bonne visibilité au niveau de la circulation piétonnière et sera signalée à l'aide de la signalétique directionnelle de la commune.

Dans ce contexte, le Pays Haut Languedoc et Vignobles, en partenariat avec les offices de tourisme et les communautés de communes, va se doter de bornes numériques interactives afin de diffuser l'information du territoire au plus près des bassins de clientèle.

Les présentes conventions ont pour objet d'établir les modalités et les responsabilités de partenariat entre « la Communauté de Communes Les Avant-Monts », « l'Office de tourisme intercommunal des Avant-Monts », « l'Office de tourisme intercommunal du canal du Midi au Saint-Chinian », « la commune de Cessenon-sur-Orb » et « le Pays » pour la mise à disposition et la gestion des bornes numériques interactives qui seront mises en place sur les communes de Cessenon-sur-Orb, Magalas, Murviel-lès-Béziers, Thézan-lès-Béziers et Roujan.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur les conventions présentées et, le cas échéant, l'autoriser à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce partenariat.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le comité syndical approuve les conventions présentées et autorise le Président à signer tout document relevant de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb le 02 juillet 2020

Le Président,
Jean ARCAS

